

dial

diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER, RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1745 - 21 janvier 1993 - 2,50 F

D 1745 CUBA: DÉCLARATIONS DE L'ÉPISCOPAT CONTRE
LE RENFORCEMENT DE L'EMBARGO

Le 23 octobre 1992, le président des Etats-Unis signait la loi Torricelli portant sur le renforcement de l'embargo commercial contre Cuba en vigueur depuis 1969. Cette loi qui tire son nom de son rapporteur devant le Congrès nord-américain, avait été adoptée le 24 septembre précédent. La veille à La Havane, Carlos Aldana, n° 3 du régime cubain chargé de l'idéologie et de la politique extérieure, venait d'être destitué par le bureau politique du Parti. De nombreuses voix à Cuba et dans le monde - à l'ONU en particulier - se sont élevées contre cette mesure. Pour leur part les évêques cubains ont nettement pris position en ce sens le 3 octobre 1992. Nous en donnons le texte ci-dessous, précédé d'une autre déclaration sur les troubles provoqués à l'intérieur des églises par des agents de l'ordre public.

Note DIAL

1. A propos d'incidents au cours des cérémonies religieuses

Dernièrement, et de plus en plus fréquemment, des incidents très regrettables se sont produits au cours de grandes célébrations religieuses dans nos églises. Certains agents de l'ordre public, en effet, ont entrepris de faire taire par la force des personnes présentes à ces célébrations qui cherchaient à élever la voix pour se plaindre ou protester.

Comme évêques catholiques de Cuba, nous n'avons pas à répéter, car cela est parfaitement connu de tous, que de tels faits à l'intérieur des églises ne sont ni organisés par l'Eglise ni approuvés par elle.

Il est vrai que les personnes procédant de la sorte agissent ainsi parce qu'elles recherchent un espace de liberté où manifester leur opinion ou leur désaccord. Même ainsi, les églises ne peuvent être transformées en tribune politique et encore moins en champ de bataille sur lesquels des groupes parfaitement préparés et équipés ripostent à ces prises de parole en agressant des personnes sans défense. Nous faisons donc état de notre total refus de ce que, dans nos églises, ceux qui cherchent à s'exprimer soient traités avec violence par quelque forme que ce soit de force organisée.

Il importe également de souligner que la présence, dans les célébrations religieuses, d'agents de l'ordre public portant des armes ou des instruments contondants est vraiment une profanation. C'est une atteinte à la tradition chrétienne et au respect dû à l'église comme lieu sacré. Ce fait, loin d'être facteur d'ordre, provoque au contraire la nervosité et l'agressivité qui risquent d'atteindre un degré explosif dans de telles situations.

Le bon sens s'impose donc de part et d'autre pour que ces faits ne se reproduisent plus. Car, comme nous l'avons dit dans des circonstances antérieures, nous pouvons facilement dériver vers une situation de violence, avec ses douloureuses conséquences pour les populations.

El Cobre, le 2 octobre 1992

D 1745-1/2

2. Sur le renforcement de l'embargo par les Etats-Unis

Face au renforcement de l'embargo économique des Etats-Unis à l'encontre de notre pays, tel qu'il vient d'être décrété par la loi Torricelli, et dans la logique de notre condamnation du blocus économique de 1969, nous, évêques catholiques de Cuba, déclarons notre opposition à tout ce qui peut augmenter les graves difficultés économiques que connaît actuellement le peuple cubain.

Il est évident que les difficultés ne sont pas seulement dues à l'embargo nord-américain, ainsi que les autorités du pays l'ont à plusieurs reprises reconnu; la crise actuelle résulte aussi de différents facteurs nationaux et internationaux. Mais il est également vrai que toute mesure tendant à augmenter les souffrances du peuple ne peut avoir que notre totale réprobation.

L'embargo est en soi une mesure de force qui relève d'une certaine manière de la violence de la guerre. Même s'il a été décrété en temps de paix, il se présente toujours comme une alternative à d'autres mesures de force. L'embargo total sur les produits essentiels aux populations, y compris les produits alimentaires et les médicaments, est moralement inacceptable; il viole généralement les principes du droit international et il est toujours contraire aux valeurs de l'Evangile.

L'utilisation politique de l'embargo économique pour manifester un désaccord ou la désapprobation d'un gouvernement affecte directement, en réalité, la population qui en subit les conséquences sous la forme de la faim et de la maladie. Si le résultat visé est la déstabilisation du gouvernement par la révolte de la population civile du pays, sous la pression de la faim et des besoins, la stratégie de l'embargo est alors, et de plus, cruelle. Nous ne pouvons donc accepter les raisons politiques d'un embargo de ce type. Ce genre de mesure est moralement condamnable quand, dans la région, il est appliqué à Haïti ou quand les Etats-Unis l'imposent à Cuba.

La connotation politique d'un régime n'est pas ce qui fait qu'un embargo ou un blocus portant sur les produits essentiels de l'existence est ou n'est pas recevable.

Comme pasteurs de l'Eglise qui recherchent le bien du peuple cubain, la paix et l'harmonie entre les hommes, nous invitons tous les Cubains à une réflexion sérieuse, nos fidèles à une prière persévérante, et ceux qui ont entre leurs mains la solution de ces problèmes à une recherche des voies les mieux appropriées pour une telle solution.

El Cobre, le 3 octobre 1992

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441